



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°62/2025

MC/GA/JD

Convocation en
date du :
05/09/2025

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
15
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier).

Séance du 22 septembre 2025 à 18h00.

Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
M. Jean-Victor HERETE, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoints au Maire,
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO,
M. Thierry CO, Mme Valérie HOFER, Mme Martine ANDRES,
M. Jacques-Hervé BONET, M. Jordi AUVERGNE, M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE, M. Olivier REYNAL, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Magali YOVANOVITH a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, M. Guillem BANUYLS a donné procuration à M. Thierry CO, M. Richard COLL a donné procuration à Mme le Maire, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO.

Absents : Mme Danielle HERBAIN, Mme Elisabeth MATHIEU, Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Alain LLAURENSY.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : MODIFICATION DU TABLEAU
DES EFFECTIFS**

Le Président de séance expose :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des effectifs adopté par délibération en date du 18 mars 2025,

CONSIDÉRANT qu'il convient de le mettre à jour afin de :

- créer un poste d'attaché territorial principal,
- créer un poste d'adjoint administratif,
- créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,
- supprimer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- supprimer 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- supprimer 3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

PERSONNEL TITULAIRE

Grades	ouverts	pourvus	vacants
Ingénieur Principal	1	1	0
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Agent de Maîtrise Principal	14	14	0
Agent de Maîtrise	6	6	0
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	8	8	0
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	4	3	1
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe à TNC (20/35 ^{ème})	1	1	0
Adjoint Technique	6	6	0
Directeur Général des Services (10 000 à 20 000 habitants)	1	1	0
Attaché hors classe	2	2	0
Attaché principal	1	0	1
Attaché	1	1	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	3	3	0
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0
Rédacteur	2	2	0
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	12	12	0
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	2	2	0
Adjoint Administratif	5	4	1
Adjoint d'Animation	1	1	0
Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1
Brigadier-Chef Principal	6	6	0
Gardien-Brigadier	2	2	0
Educateur des APS Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Agent Social Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0

PERSONNEL NON TITULAIRE

Contrat à Durée Déterminée (Accroissement Temporaire d'Activités ou autre)	8	3	5
Contrat à Durée Déterminée à TNC (Accroissement Temporaire d'Activités ou autre)	4	4	0

PERSONNEL SAISONNIER

Services piscine – CTM – entretien locaux - administratif	12	5	7
TOTAL GENERAL	110	94	16

LE CONSEIL MUNICIPAL,**Après en avoir délibéré,****Par 19 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION****des membres présents et représentés****APPROUVE** le tableau des effectifs ci-dessus,**DIT** que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous actes ou documents y afférents.**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.****Le Maire,
Marie COSTA****Le secrétaire de séance,
Alain LLAURENSY**